

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 17 avril 2018 à 19 h 30 à salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Claude Chevalier, directeur général adjoint
Mme Nicole Fréchette, greffière adjointe

Ouverture de la séance

La greffière constate le quorum.

1. Ordre du jour

180417-169

1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

3. Procès-verbaux

180417-170

3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 20 MARS 2018 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Antoine Assaf
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 20 mars 2018, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Travaux publics

180417-171

**5.1 ENTRETIEN MÉNAGER DANS LES CHALETS DE PARCS -
CONTRAT SP-18-1191 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1191 relatif à l'entretien ménager dans les chalets de parcs au seul soumissionnaire conforme, soit à 2439-5584 Québec inc. (Les Entreprises Martin et Leblanc), selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 105 747,11 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-172

**5.2 INSTALLATION D'UN ÉCRAN VERT AUX ATELIERS MUNICIPAUX-
SOUMISSION S18-66 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder un contrat à la firme Cusson-Morin Construction inc. relatif à l'installation d'un écran vert aux ateliers municipaux selon la soumission S18-66, pour un montant de 24 839,20 \$, taxes incluses.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 22 681,50 \$, taxes nettes, remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs, afin de financer l'attribution de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-173

**5.3 SERVICE DE LOCATION ET DE NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET
D'UNIFORMES - CONTRAT SP-18-1177 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1177 relatif au service de location et de nettoyage de vêtements de travail et d'uniformes, pour une période de cinq (5) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit AlSCO Canada Corporation, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 64 425,09 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-174

**5.4 SERVICE D'INSTALLATION, D'ENLÈVEMENT ET DE TRANSPORT DES QUAIS
AUX PARCS LÉON GRAVEL ET ILLINOIS – CONTRAT SI-18-1145 -
OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette
Et résolu

D'accorder le contrat SI-18-1145 relatif au service d'installation, d'enlèvement et de transport des quais aux parcs Léon Gravel et Illinois au seul soumissionnaire conforme, soit Quais 4 Saisons (9482920 Canada inc.), pour une durée de trois (3) ans, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 23 531,62 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-175

5.5 TRAVAUX D'INSPECTION ET DE MANIPULATION DE VANNES D'AQUEDUC DE 300 MM ET MOINS - CONTRAT SI-18-1143 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'accorder le contrat SI-18-1143 relatif aux travaux d'inspection et de manipulation de vannes d'aqueduc de 300 mm et moins, pour une durée de deux (2) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Simo Management inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 19 439,97 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-176

5.6 TRAVAUX DE RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES - CONTRAT SP-18-1166 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1166 relatif aux travaux de réfection de pistes cyclables au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les pavages Dancar (2009) inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 71 795 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-177

5.7 TRAVAUX DE DÉSHERBAGE ET/OU TAMISAGE MÉCANIQUE - CONTRAT SI-18-1175 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver le contrat SI-18-1175 relatif aux travaux de désherbage et/ou tamisage mécanique, pour une durée de trois (3) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Les entreprises M.P.S.R. enr. (Martin Roy), selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 75 745,53 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-178

5.8 SCÈLEMENT DES FISSURES SUR CHAUSSÉES ASPHALTÉES - CONTRAT SP-18-1186 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1186 relatif au scellement des fissures sur chaussées asphaltées, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), selon le prix unitaire soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 28 513,80 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-179

5.9 SERVICES PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT - COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES - MANDAT À NATURE ACTION QUÉBEC (NAQ) - OCTROI ET AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'accorder l'octroi d'un mandat à l'organisme Nature Action Québec (NAQ) pour un montant de 111 182 \$ pour des services professionnels.

D'autoriser le Directeur des travaux publics ou son représentant à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, tout document relatif à la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Loisir, culture et vie communautaire
--

180417-180

6.1 GALA DE L'ACTION BÉNÉVOLE - 5 MAI 2018 - NOMINATION DES LAURÉATS ET PRÉSENCE DES ÉLUS

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'accorder les différents prix aux lauréats, en regard de la qualité de leur contribution bénévole, lors du *Gala de l'action bénévole 2018*, selon la liste telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-181

6.2 PROTOCOLE D'ENTENTE - UTILISATION DES IMMEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT À DES FINS SCOLAIRES, RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES – ENTENTE DE PROLONGATION AVEC LA CSMV - APPROBATION

Monsieur Michel Gervais se retire des délibérations pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt, considérant qu'il est également commissaire scolaire puis quitte son siège.

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'approuver l'entente de prolongation du protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire Marie-Victorin et la Ville de Brossard.

D'autoriser la mairesse et la greffière à procéder à la signature, pour et au nom de la Ville, de ladite entente jointe au soutien des présentes ainsi que tout document visant à y donner plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-182

6.3 SURVEILLANCE ET ENTRETIEN LÉGER - TERRAINS SPORTIFS - L.N.D.B. - P.V.B. - ENTENTES - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'approuver la signature des protocoles d'entente avec l'Association de quartier Loisirs Notre-Dame de Bonsecours inc. (L.N.D.B.) et la Ligue de balle molle des p'tits vieux de Brossard (P.V.B.), relativement à la surveillance et à l'entretien léger des terrains sportifs des parcs Balzac/Vanier, Briand, Champlain, Olympia, Saint-Alphonse, Sorbonne, Trahan, Roger et Victorin, pour l'année 2018, pour un montant de 68 958,56 \$, taxes incluses.

D'autoriser la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, les protocoles d'entente à cet effet ainsi que tout document pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Bibliothèque

180417-183

7.1 SERVICES DE GARDIENNAGE – CONTRAT SP-18-1206 – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1206 relatif aux services de gardiennage à la bibliothèque, et de sécurité lors d'événements festifs organisés par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Société Générale de Surveillance et d'Investigation, pour une période de trois (3) ans, du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2021, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 120 129,04 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Finances

180417-184

8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 16 MARS AU 12 AVRIL 2018 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires du 16 mars au 12 avril 2018, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-185

8.2 API CONNECTIVITÉ – ENCAISSEMENT DES PERMIS ACCÈSCITÉ TERRITOIRE DANS TFP - OCTROI DE CONTRAT

Considérant qu'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants; puisque le fournisseur du logiciel Accès-Cité Territoire est PG Solutions et est le seul fournisseur à pouvoir effectuer les améliorations à son logiciel;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'octroyer de gré à gré le contrat de service pour API connectivité – Encaissements des permis AccèsCité Territoire dans TFP, incluant la formation, le démarrage et l'installation, ainsi que l'entretien et le soutien annuels pour une période de 12 mois, à PG Solutions, pour un montant de 27 180,09 \$, taxes incluses, conformément à leur offre de service 1VBRO50-180219-0 en date du 19 février 2018.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, ledit contrat ainsi que tout document visant à donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-186

**8.3 ACQUISITION ET LIVRAISON DE PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU -
CONTRAT SI-18-1217 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'accorder le contrat SI-18-1217 relatif à l'acquisition et à la livraison de papeterie et de fourniture de bureau pour une période de douze mois au plus bas soumissionnaire conforme, soit Rubanco ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 52 632,35 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-187

**8.4 SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) - UNION
DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - ADHÉSION REGROUPEMENT
D'ACHATS**

Considérant que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec;

Considérant que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des municipalités du Québec, pour les 5 prochaines années;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

De confirmer l'adhésion de la Ville, comme les lois le permettent, au regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités du Québec pour 5 ans, soit jusqu'au 30 avril 2023, représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

De faire parvenir à l'Union des municipalités du Québec, dans le cas où la Ville désire se retirer de ce programme d'achat regroupé, la résolution du conseil municipal à cet effet, et ce, au moins 30 jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

De confier à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

De confier à l'Union des municipalités du Québec le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

De respecter les termes du contrat que l'Union des municipalités du Québec adjudgera comme si la Ville l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

De s'engager à fournir à l'Union des municipalités du Québec les quantités de produit dont elle aura besoin en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à l'Union des municipalités du Québec à la date fixée;

De reconnaître que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants; ce pourcentage est fixé à 1 % pour l'appel d'offres 2018-2019 pour les organisations municipales membres de l'Union des municipalités du Québec et à 2 % pour les non-membres; pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

De transmettre un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-188

8.5 SERVICE DE LIENS TÉLÉPHONIQUES – SERVICE DES ACHATS REGROUPÉS COLLECTO - ADHÉSION REGROUPEMENT D'ACHATS - CONFIRMATION

Considérant que la Ville a reçu une proposition de *Service des achats regroupés Collecto* de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organismes publics intéressés, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé pour le service de liens téléphoniques utilisés par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert;

Considérant que les articles 29.5 et 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Toute municipalité peut, aux fins de sa compétence, conclure une entente avec une autre municipalité, un établissement public visé dans l'article 29, une commission scolaire, un établissement d'enseignement ou un organisme à but non lucratif, dans le but d'acheter conjointement du matériel ou des matériaux;
- La partie responsable de l'exécution d'une entente conclue en vertu des articles 29.5 ou 29.9.1 peut déléguer, par entente, cette exécution au directeur général des achats, désigné en vertu de l'article 3 de la *Loi sur le Service des achats du gouvernement* (chapitre S-4), ou à un ministère visé au deuxième alinéa de l'article 4 de cette loi;
- La partie responsable de l'exécution d'une entente mentionnée au premier alinéa peut également, par entente, déléguer cette exécution à un organisme à but non lucratif dont l'activité principale consiste à gérer l'approvisionnement regroupé en biens ou services pour le compte d'établissements publics au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) ou au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5), de commissions scolaires, d'établissements d'enseignement ou d'organismes à but non lucratif;

Considérant que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le service de liens téléphoniques dans les quantités nécessaires pour ses activités et celles des villes de Boucherville et de Saint-Lambert, selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par *Service des achats regroupés Collecto*, pour les 5 prochaines années;

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais

Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

De confirmer l'adhésion de la Ville, comme les lois le permettent, au regroupement d'achats géré par *Service des achats regroupés Collecto* pour une période de 5 ans se terminant le 17 septembre 2023;

De faire parvenir à *Service des achats regroupés Collecto*, dans le cas où la Ville désire se retirer de ce programme d'achat regroupé, la résolution du Conseil municipal à cet effet, et ce, au moins 30 jours avant l'expiration de la durée initiale du contrat et en tout temps lors des périodes de renouvellement;

De confier à *Service des achats regroupés Collecto* le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organismes publics intéressés, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le service de liens téléphoniques nécessaires aux activités de la Ville, pour les années 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

De confier à *Service des achats regroupés Collecto* le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

De respecter les termes du contrat que *Service des achats regroupés Collecto* adjudgera comme si la Ville l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-189

8.6 SERVICE DE GESTION DES LICENCES D'ANIMAUX DOMESTIQUES ET D'ATTRIBUTION DE MÉDAILLONS – CONTRAT SP-18-1208 – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1208 pour le service de gestion des licences d'animaux domestiques et d'attribution de médailles au seul soumissionnaire conforme, soit Solutions de repérage Emili inc., pour la période du 17 avril 2018 au 16 avril 2021, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 73 756,46 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-190

8.7 VENTE POUR TAXES 2018 - AUTORISATION DES ENCHÈRES - DÉLÉGATION

Considérant la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes prévue à la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'ordonner à la greffière ou son représentant de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, le mercredi 13 juin 2018, à 10 heures, lesquels immeubles sont indiqués à la liste soumise par la Direction des finances.

D'autoriser le trésorier ou son représentant à faire des enchères et à acquérir ces immeubles, pour et au nom de la Ville, lors de cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-191

8.8 LISTE DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver la liste des imprévus aux contrats, telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Ressources humaines

180417-192

9.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater le directeur général et la mairesse à les signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-193

9.2 MESURES DISCIPLINAIRES – SUSPENSION SANS SOLDE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL - DÉCISION

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'entériner la suspension sans solde de l'employé numéro 711037 pour une période d'une journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Technologies de l'information
--

180417-194

10.1 SUPPORT LOGICIEL ET MATÉRIEL NETAPP - CONTRAT SI-18-1205 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder le contrat SI-18-1205 relatif au renouvellement du contrat de support logiciel et matériel des équipements d'emmagasinage de données NetApp utilisés par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert, au plus bas soumissionnaire conforme, soit ESI Technologies de l'information inc. au montant de 40 093,46 \$, taxes incluses, représentant un coût pour la Ville de Brossard de 18 583,32 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Services juridiques

180417-195

11.1 RÈGLEMENT REG-7-027 MODIFIANT LA TARIFICATION 2018 - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Gaudette à l'effet que sera présenté le projet de règlement REG-7-027 *modifiant la tarification 2018*.

180417-196

11.2 RÈGLEMENT REG-7-027 MODIFIANT LA TARIFICATION 2018 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la séance du 17 avril 2018;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-7-027 *modifiant la tarification 2018*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-197

11.3 RÈGLEMENT REG-10-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-10 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION DU RÈGLEMENT

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Pierre Jetté à la séance du 20 février 2018, suivi de l'adoption d'un projet de règlement;

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'adopter le règlement REG-10-02 *modifiant le règlement REG-10 sur le traitement des membres du conseil municipal*, tel que soumis.

Un vote doit être effectué sur l'adoption de ce règlement. La mairesse et les dix conseillers ont voté en faveur du règlement REG-10-02 *modifiant le règlement REG-10 sur le traitement des membres du conseil municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-198

11.4 RÈGLEMENT REG-361-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-361 - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Michel Gervais à l'effet que sera présenté le projet de règlement REG-361-01 *modifiant le règlement de zonage REG-361*.

180417-199

11.5 RÈGLEMENT REG-361-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-361 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-361-01 *modifiant le règlement de zonage REG-361*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-200

11.6 RÈGLEMENT REG-362-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 POUR APPORTER DES CORRECTIONS DE NATURE CLÉRICALE, PRÉCISER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PAVILLONS DE JARDIN, AUVENTS RÉTRACTABLES ET PERGOLAS ET AUTRES DISPOSITIONS - ADOPTION DU RÈGLEMENT

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la séance du 18 février 2018, suivi de l'adoption d'un premier projet de règlement;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance du 20 mars 2018;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'adopter le règlement REG-362-06 *modifiant le règlement de zonage REG-362 pour apporter des corrections de nature cléricale, préciser des dispositions relatives aux pavillons de jardin, auvents rétractables et pergolas et autres dispositions*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-201

11.7 **RÈGLEMENT REG-362-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À LA ZONE CV-102 ET D'AJOUTER UNE NOTE À LA ZONE HL-458 AFIN D'AUTORISER QUE LES SUITES D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE SOIENT JUXTAPOSÉES - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Michelle Hui à la séance du 20 février 2018, suivi de l'adoption d'un premier projet de règlement;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance du 20 mars 2018;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'adopter le règlement REG-362-07 *modifiant le règlement de zonage REG-362 afin de modifier les usages autorisés à la zone Cv-102 et d'ajouter une note à la zone Hl-458 afin d'autoriser que les suites d'une habitation multifamiliale soient juxtaposées*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-202

11.8 **RÈGLEMENT REG-362-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE D'UN MARCHÉ PUBLIC ORGANISÉ PAR LA VILLE SUR LE TERRITOIRE - ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Sophie Allard à la séance du 20 mars 2018, suivi de l'adoption d'un premier projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement REG-362-08 *modifiant le règlement de zonage REG-362 afin de permettre l'usage d'un marché public organisé par la ville sur le territoire*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-203

11.9 **RÈGLEMENT REG-362-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Sophie Allard à l'effet que sera présenté le premier projet de règlement REG-362-09 *modifiant le règlement de zonage REG-362*.

180417-204

11.10 **RÈGLEMENT REG-362-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Sophie Allard à la séance du 17 avril 2018;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement REG-362-09 *modifiant le règlement de zonage REG-362*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-205

**11.11 RÈGLEMENT REG-363-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
REG-363 - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Antoine Assaf à l'effet que sera présenté le projet de règlement REG-363-03 *modifiant le règlement de zonage REG-363*.

180417-206

**11.12 RÈGLEMENT REG-363-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
REG-363- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Antoine Assaf à la séance du 17 avril 2018;

Il est proposé par le conseiller Antoine Assaf
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-363-03 *modifiant le règlement de zonage REG-363*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-207

**11.13 RÈGLEMENT REG-415 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE
CONSTRUCTION DES TROTTOIRS SUR L'AVENUE ORIENT, LA RUE NOISY,
LA RUE PALERME ET L'AVENUE THÉRÈSE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE
1 017 000 \$ - AVIS DE MOTION**

La mairesse madame Doreen Assaad déclare que la prochaine motion la concerne directement, et que pour ce motif, elle préfère se retirer des délibérations sur ce sujet, mais demeure à son siège.

Avis de motion est donné par le conseiller Claudio Benedetti à l'effet que sera présenté le projet de règlement REG-415 *ordonnant des travaux municipaux de construction des trottoirs sur l'avenue Orient, la rue Noisy, la rue Palerme et l'avenue Thérèse et décrétant un emprunt de 1 017 000 \$*.

180417-208

**11.14 RÈGLEMENT REG-415 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE
CONSTRUCTION DES TROTTOIRS SUR L'AVENUE ORIENT, LA RUE NOISY,
LA RUE PALERME ET L'AVENUE THÉRÈSE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE
1 017 000 \$ - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

La mairesse madame Doreen Assaad déclare que la prochaine motion la concerne directement, et que pour ce motif, elle préfère se retirer des délibérations sur ce sujet, mais demeure à son siège.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Claudio Benedetti à la séance du 17 avril 2018;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-415 *ordonnant des travaux municipaux de construction des trottoirs sur l'avenue Orient, la rue Noisy, la rue Palerme et l'avenue Thérèse et décrétant un emprunt de 1 017 000 \$*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-209

**11.15 RÈGLEMENT REG-416 ORDONNANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION
ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 295 000 \$ - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Claudio Benedetti à l'effet que sera présenté le projet de règlement REG-416 *ordonnant des dépenses en immobilisation et décrétant un emprunt de 2 295 000 \$*.

180417-210

11.16 RÈGLEMENT REG-416 ORDONNANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 295 000 \$ - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Claudio Benedetti à la séance du 17 avril 2018;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-416 *ordonnant des dépenses en immobilisation et décrétant un emprunt de 2 295 000 \$*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-211

11.17 SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL ET EN LITIGE - GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'approuver la grille d'évaluation et de pondération pour l'analyse des soumissions dans le cadre d'un appel d'offres relatif aux services professionnels en droit municipal et en litige, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-212

11.18 COMITÉS ET COMMISSIONS DE LA VILLE DE BROSSARD - ADOPTION

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver les mandats généraux des différents comités et commissions pour la période 2018-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Urbanisme

180417-213

12.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAUX - RÉUNIONS DU 21 MARS ET DU 28 MARS 2018

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme des procès-verbaux du 21 mars et du 28 mars 2018 en ce qui concerne les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées aux procès-verbaux :

Points favorables - CCU du 21 mars 2018

CCU-20180321-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0019 – 5800, rue Alphonse – construction – habitation unifamiliale isolée;

- CCU-20180321-5.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0023 – 8995, rue Riel – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180321-5.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0028 – 5530 et 5532, rue Auclair – construction – habitations unifamiliales jumelées;*
- CCU-20180321-5.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0029 – 4070, rue Bazin – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180321-5.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0014 – 7630, place Mercure – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180321-5.7 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0040 – 8823, rue Rhoda – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180321-5.8 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0042 – 1685, rue Agnès – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180321-5.9 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0048 – 6040, rue Alexandre – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180321-5.10 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0047 – 6048, rue Alexandre – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180321-5.11 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0050 – 8170, rue Lausanne – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180321-5.12 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0051 – 5871, rue Auclair – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180321-5.13 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0054 – 5845, rue Vigneault – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180321-5.14 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0055 – 5835, rue Vigneault – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180321-5.15 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0061 – 6090, rue Aline – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180321-5.16 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0053 – 5963, rue Alexandre – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20180321-6.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0018 – 4000, place de Java – construction – bâtiment industriel;*
- CCU-20180321-6.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0096 – 5525, avenue Auteuil – modification de l'aménagement paysager;*
- CCU-20180321-7.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0422 – 8265, boulevard Taschereau, suite 107 – affichage – Boulangerie Émeraude;*
- CCU-20180321-7.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0044 – 7230, boulevard du Quartier, suite 15 – affichage – U break I fix;*
- CCU-20180321-7.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0057 – 7200, boulevard du Quartier, suite 250 – affichage – Riky & Dani.*

Points favorables - CCU spécial du 28 mars 2018

- CCU-20180328-5.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0004 – 6000-6100, rue Chambéry – approbation du plan de gestion des matières résiduelles, du plan d'aménagement paysager et du plan de stationnement de la zone Hc-656*
- CCU-20180328-5.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0005 – 6705-6805, rue Chambéry - approbation du plan de gestion des matières résiduelles, du plan d'aménagement paysager et du plan de stationnement de la zone Hc-656*
- CCU-20180328-5.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0032 – 1755, rue Agnès – construction – habitation unifamiliale isolée*

- CCU-20180328-5.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0060 – 1670, rue Albert – construction – habitation unifamiliale isolée*
- CCU-20180328-7.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0069 – 7005, boulevard Taschereau – affichage – Yoga Vibe*
- CCU-20180328-7.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0044 – 2151, boulevard Lapinière, suite 122 – affichage – Decathlon*
- CCU-20180328-7.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0080 – 7240, boulevard Taschereau – affichage – Chocolato*
- CCU-20180328-7.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0078 – 9355, boulevard Leduc, suite 5 – affichage – RW & Co.*
- CCU-20180328-7.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0092 – 7405, boulevard Grande Allée – affichage – Chico boutique d'animaux*
- CCU-20180328-7.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0102 – 7405, boulevard Grande Allée, suite 60 – affichage – Massothérapie massage addict*
- CCU-20180328-7.7 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0094 – 9305, boulevard Leduc, suite 20 – affichage – EB Games*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-214

12.2

DÉROGATION MINEURE – 6090, RUE ALINE - - ZONE HA-216

a) Audition des personnes intéressées;

Deux personnes formulent des commentaires sur cette demande.

b) Adoption;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but d'autoriser la construction d'un bâtiment de deux étages, alors que la grille de la zone Ha-216 du règlement de zonage REG-362 permet une hauteur maximale de bâtiment d'un étage.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20180321-8.1 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour le bâtiment situé au 6090, rue Aline - Zone Ha-216.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-215

12.3

DÉROGATION MINEURE – 5963, RUE ALEXANDRE - ZONE HA-216

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but d'autoriser la construction d'un bâtiment de deux étages, alors que la grille de la zone Ha-216 du règlement de zonage REG-362 permet une hauteur maximale de bâtiment d'un étage.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20180321-8.2 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour le bâtiment situé au 5963, rue Alexandre - Zone Ha-216.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-216

12.4 DÉROGATION MINEURE – 4000, PLACE DE JAVA - ZONE IJ-529

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but d'autoriser l'implantation d'un bâtiment à vocation industrielle malgré les dérogations suivantes au règlement de zonage numéro REG-362 :

- Le bâtiment ne sera pas implanté à 10 mètres ou moins d'une rue, alors que la note Ds267 de la grille des usages et normes Ij-529 prescrit que la façade principale d'un nouveau bâtiment principal doit être implantée à 10 mètres ou moins d'une rue ;
- L'aire d'isolement non-adjacente à la rue aménagée de part et d'autre de l'entrée charretière à moins de 2 mètres de largeur, alors que le paragraphe 1° de l'article 430 du règlement de zonage numéro 362 prescrit que la profondeur minimale d'une aire d'isolement non-adjacente à une rue est fixée à 2 mètres.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20180321-8.3 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour le bâtiment situé au 4000, place de Java - Zone Ij-529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-217

12.5 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE - 8505, BOULEVARD DU QUARTIER - REG-362 - PERMETTRE L'USAGE C11-10-01 (VENTE EN GROS) À LA ZONE ML-568 - REFUS

Considérant que la grande affectation pour ce terrain au Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Longueuil (SAD) est commerciale à vocation suprarégionale et que sont spécifiquement exclus les grossistes et commerces de gros à la liste des fonctions dominantes autorisées;

Considérant que l'affectation du sol identifiée pour ce terrain au Plan d'urbanisme (PU) est Multifonctionnelle, à l'intérieur de laquelle le regroupement à rayonnement suprarégional est autorisé, et que cette affectation exclut spécifiquement les grossistes et commerces de gros dans la liste des fonctions autorisées;

Considérant que l'usage de vente en gros était autorisé de plein droit lors de la construction du bâtiment selon le règlement de zonage no 1642 en vigueur à l'époque et qu'il ne l'est plus selon le règlement de zonage REG-362 en vigueur actuellement;

Considérant que l'immeuble a été aménagé dans le respect des normes industrielles en vigueur à l'époque de sa construction et qu'il ne respecterait pas les exigences minimales de cases de stationnement s'il était utilisé à des fins commerciales telles qu'autorisées actuellement à la zone;

Considérant qu'un bâtiment abritant un usage dérogatoire ne peut être agrandi;

Considérant qu'une demande a été déposée pour une demande de modification au règlement de zonage REG-362 afin de permettre l'usage de C11-10-01 (Vente en gros) à la zone MI-568;

Considérant que l'usage actuellement exercé peut subsister tant qu'il ne cesse pas pour une durée de plus de 7 mois;

Considérant que les modifications réglementaires ayant rendu l'usage exercé au 8505, boulevard du Quartier dérogatoire sont le résultat d'une vision à long terme qui a pris en compte l'évolution de ce secteur au cours des dernières années;

Considérant que l'usage de vente en gros est un usage qui peut être contraignant et qui est autorisé dans l'affectation industrielle;

Considérant que le terrain est localisé en périphérie du rayon de 1 km de la future station terminale Rive-Sud du Réseau Express Métropolitain (REM) et que les usages de vente en gros ne sont pas souhaitables à la périphérie de ce rayon.

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

De refuser la présente demande de modification au règlement de zonage REG-362 ayant pour objet de permettre l'usage vente en gros à la zone MI-568.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-218

12.6 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - NOMINATION MEMBRE CITOYEN

Considérant le règlement REG-145 relatif au Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que la nomination des membres-citoyens se fait par résolution du conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'entériner le mandat de Madame Marie-France Racine-Gagné à titre de membre citoyen au comité consultatif d'urbanisme, prenant effet en date de la présente résolution jusqu'au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Génie

180417-219

13.1 SERVICES PROFESSIONNELS - RÉALISATION D'UN SYSTÈME DE SIGNALISATION POUR LE GRAND PARC URBAIN - CONTRAT SI-18-1194 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'accorder le contrat SI-18-1194, relatif aux services professionnels pour la réalisation d'un plan de signalisation pour le Grand parc urbain, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage lors de l'évaluation effectuée par le comité de sélection, soit Bélanger Branding Design Ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 25 472,71 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-220

13.2 SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES 2016-2017 - CONTRAT SP-16-908 - GROUPE ABS - PROLONGATION DU CONTRAT ET APPROBATION DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

De prolonger la date de fin du mandat SP-16-908 concernant les services professionnels - Contrôle des matériaux pour divers travaux d'infrastructures municipales jusqu'au 8 juin 2018.

D'approuver l'avenant de 14 294,78 \$, taxes incluses, résultant des nouveaux prix qui s'appliqueront à partir du 20 avril jusqu'au 8 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-221

13.3 SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE - CONCEPTION DES CHALETS ET PISCINES PUBLIQUES EXTÉRIEURES ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX - SP-18-1179 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers
Appuyé par la conseillère Julie Bénard
Et résolu

D'accorder le contrat-cadre SP-18-1179 relatif au projet de Services professionnels en architecture et en ingénierie - Conception des chalets et piscines publiques extérieures et surveillance de travaux, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Poirier Fontaine Architectes inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant estimé à 518 449,87 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur de la Direction du génie à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, un premier mandat pour le chalet et piscine du parc Marie-Victorin, pour un montant de 165 414,53 \$, taxes incluses.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 151 045,52 \$, taxes nettes, remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-222

13.4 PONT D'ÉTAGEMENT DU QUARTIER - DÉPLACEMENT DES CONDUITES DE GAZ - BOULEVARDS DU QUARTIER ET LEDUC - ÉVALUATION DES COÛTS DES TRAVAUX PAR ÉNERGIR - AUTORISATION

Considérant que, dans le cadre du projet du viaduc du Quartier, certaines utilités publiques sont impactées par les travaux et doivent être déplacées;

Considérant que le coût de réalisation de ces travaux a été prévu au règlement d'emprunt REG-400;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'autoriser la directrice du Bureau de projet à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, la lettre d'évaluation des coûts des travaux soumise par Énergir, en date du 20 mars 2018, visant à lui donner effet.

D'autoriser la réalisation des travaux et de s'engager à assumer le coût réel des travaux conformément aux modalités énoncées dans ladite lettre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-223

13.5 ACQUISITION, LIVRAISON ET PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES SUR LE BOULEVARD MATTE - SP-18-1198 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1198 relatif à l'acquisition, la livraison et la plantation d'arbres et d'arbustes sur le boulevard Matte, entre le boulevard Taschereau et l'avenue Illinois, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc., selon les conditions et prix de la soumission et du devis, pour un montant de 247 933,75 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-224

13.6 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION - RENCONTRE DU 22 MARS 2018 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'entériner l'ensemble des recommandations formulées par le comité de circulation telles que consignées au procès-verbal de la rencontre tenue le 22 mars 2018, à l'exception du point 4.4 « Feu de circulation – Sartre/Rome/Trépanier » afin qu'une analyse complémentaire soit effectuée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-225

13.7 GRANDE ALLÉE - RECONSTRUCTION DES PASSAGES À NIVEAU - CANADIEN NATIONAL (CN) - CONVENTIONS - AUTORISATION

Considérant que dans le cadre du projet de Grande Allée, certains travaux spécifiques doivent être réalisés compte tenu de la présence du passage à niveau du Canadien National (CN) au point milliaire Rouses-Point;

Considérant que le coût de réalisation de ces travaux a été prévu au règlement d'emprunt REG-238-1;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'autoriser le directeur de la Direction du génie à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, les conventions soumises au soutien des présentes et tout document du Canadien National (CN) visant à leur donner effet.

D'autoriser la réalisation des travaux et de s'engager à respecter les exigences du Canadien National (CN) ainsi qu'à payer un montant estimé de 76 573,35 \$, taxes incluses, à la signature des conventions. Ce montant sera séparé entre les Villes de Brossard et Longueuil selon l'entente intermunicipale. La part de Brossard représente un montant de 38 286,68 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-226

13.8 RÉFECTION DE L'ENVELOPPE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MARIE-VICTORIN - SP-18-1178 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1178 relatif au projet de réfection de l'enveloppe du centre communautaire Marie-Victorin au plus bas soumissionnaire conforme, soit Afcor Construction Inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 629 406,35 \$, taxes incluses.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 574 731,89 \$, taxes nettes, ainsi que la couverture des frais afférents à 10 % du coût des travaux au montant de 57 473,19 \$, taxes nettes, ainsi que les frais de surveillance des travaux au montant de 15 000 \$, taxes nettes, pour un emprunt total de 647 205,08 \$, taxes nettes, remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-227

13.9 GRILLES DE PONDÉRATION - SERVICES PROFESSIONNELS EN IMPARTITION EN GESTION DE PROJETS AINSI QU'EN INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET EN BÂTIMENT - SP-18-1222 ET SP-18-1219 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'approuver les grilles de pondération pour des services en impartition en gestion de projets, en infrastructures municipales et en bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes
--

180417-228

15.1 SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE – 15 AU 21 AVRIL 2018 - PROCLAMATION

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

De proclamer la semaine du 15 au 21 avril 2018, *Semaine de l'action bénévole*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-229

15.2 JOURNÉE NATIONALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - 3 MAI 2018 - PROCLAMATION

Il est proposé par le conseiller Antoine Assaf
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

De proclamer la journée du 3 mai 2018, Journée nationale du sport et de l'activité physique.

D'autoriser un accès sans frais aux résidents pour les activités libres organisées par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (LCVC) se déroulant le 3 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180417-230

15.3 SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS 2018 - 22 AU 28 AVRIL 2018 - DEMANDE D'APPUI

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'appuyer la *Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2018* qui se tiendra du 22 au 28 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Dépôt – documents

180417-231

16.1 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 15 MARS AU 11 AVRIL 2018 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 15 mars au 11 avril 2018, est déposée.

180417-232

16.2 PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT REG-410 - DÉPÔT

Le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement REG-410 *ordonnant des travaux de réaménagement du boulevard Leduc et de la Promenade du Square (Lot 6) et décrétant un emprunt de 1 009 100 \$*, est déposé.

180417-233

16.3 PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT REG-412 - DÉPÔT

Le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement REG-412 *ordonnant des travaux municipaux de réfection sur la rue Arbour et décrétant une dépense de 1 877 000 \$ et un emprunt de 578 000 \$*, est déposé.

180417-234

16.4 PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT REG-413 - DÉPÔT

Le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement REG-413 *ordonnant des travaux municipaux de réfection sur la rue Bretagne et décrétant une dépense de 2 064 000 \$ et un emprunt de 574 000 \$*, est déposé.

17. Conseil d'agglomération

180417-235

17.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 19 AVRIL 2018 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-180417-1.2, 1.5, 2.1 à 2.8, 2.10, 2.11, 4.1 à 4.3, 6.1 à 6.5, 8.1, 8.3, 8.4, 8.6 et 8.7 du conseil d'agglomération.

Le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Levée de l'assemblée

180417-236

18.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MAIRESSE,

LA GREFFIÈRE ADJOINTE,

Doreen Assaad

Nicole Fréchette